



1. Ancienne grille Classe Normale avec 11 échelons, à nouvelle Grille ISG 1<sup>er</sup> Grade avec 11 échelons.
2. Ancienne grille Classe Sup avec 10 échelons, à ISG 2<sup>ème</sup> Grade avec 11 échelons.
3. Allongement de carrière 4 ans minimum pour le Psychomotricien CI Normale et CI Sup minimum.

Revalorisations/reclassements Ségur pour les Psychomotriciens : gare à de nouvelles arnaques. Pour les "heureux" élus : Conséquences "mécaniques" de ces modifications de grilles.

- Carrières allongées/étirées/ralenties (ajout d'échelons, changements de leurs durées pour certains, modification des modalités d'avancement de grade par le biais des LDG ...) au point que beaucoup n'atteindront jamais les derniers échelons les plus rémunérateurs, parti-e-s en retraite bien avant !
- Gains de rémunération très différents dans une même grille et pour l'exercice des mêmes métiers (0 point pour certains, 27 points pour d'autres...)
- Perte d'une partie de l'ancienneté à cause d'un reclassement basé sur l'indice identique ou tout juste supérieur, et non sur la base de l'ancienneté totale sur la carrière.

#### La CGT revendique :

- Des carrières linéaires pour tous ou, a minima, la suppression totale des ratios promus/promouvables.
- Des salaires en lien avec les niveaux de qualifications, en début de carrière comme suit (salaire doublé en fin de carrière) :
  - non diplômé : le SMIC,
  - niveau BEP / CAP : 1,2 x SMIC,
  - niveau Bac (général, professionnel ou technologique) : 1,4 x SMIC,
  - niveau BTS / DUT (BAC +2) : 1,6 x SMIC,
  - niveau Licence LMD / licence professionnelle (BAC +3) : 1,8 x SMIC,
  - niveau Master (BAC + 5) : 2 x SMIC,
  - niveau Doctorat (BAC +8) : 2,3 x SMIC,
- Le dégel du point d'indice et le rattrapage de son gel et du manque à gagner depuis des années
- Des départs en retraite anticipés en reconnaissance de la pénibilité du travail et donc, rétablissement/préservation de la catégorie active pour tous.

**Pour plus de renseignements contactez-nous au :**

**CGT CHU : GM/CMP : 51.864; 51.865; Estaing : 50.400;  
L. Michel: 50.803 ; [cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)**

# Psychomotrien·ne



Je suis

Je serai au 1<sup>er</sup> octobre 2021

## classe normale

### RECLASSEMENT 1<sup>er</sup> octobre 2021

## classe normale

ÉCHELON	DUREE	IM			ÉCHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	2 ans	390	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	1	1 an	390	0	0,00 €	0,00 €
2	2 ans	410	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	2	1,5 an	419	9	42,17 €	33,61 €
3	2 ans	430	→	ancienneté acquise*	→	3	2 ans	442	12	56,23 €	44,82 €
4	2 ans	450	→	ancienneté acquise*	→	4	2 ans	463	13	60,92 €	48,55 €
5	3 ans	475	→	5/6 de l'ancienneté acquise	→	5	2,5 ans	486	11	51,55 €	41,08 €
6	3 ans	503	→	ancienneté acquise*	→	6	3 ans	513	10	46,86 €	37,35 €
7	3,5 ans	524	→	sans ancienneté	→	7	3 ans	545	21	98,41 €	78,43 €
8	4 ans	544	→	3/4 de l'ancienneté acquise + 1 an	→	7	3 ans	545	1	4,69 €	3,73 €
9	4 ans	567	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	8	3 ans	575	8	37,49 €	29,88 €
10	4 ans	594	→	ancienneté acquise*	→	9	4 ans	605	11	51,55 €	41,08 €
11	-	627	→	ancienneté acquise*	→	10	4 ans	640	13	60,92 €	48,55 €
				*dans la limite de la durée de l'échelon	↓	11	-	673			

## classe sup

### RECLASSEMENT 1<sup>er</sup> octobre 2021

## classe sup

ÉCHELON	DUREE	IM			ÉCHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	2 ans	436	→	ancienneté acquise*	→	1	2 ans	445	9	42,17 €	33,61 €
2	2 ans	455	→	ancienneté acquise*	→	2	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
3	2 ans	476	→	sans ancienneté	→	3	2 ans	501	25	117,15 €	93,37 €
4	2 ans	501	→	ancienneté acquise + 1 an	→	3	2 ans	501	0	0,00 €	0,00 €
5	2 ans	525	→	ancienneté acquise*	→	4	2 ans	529	4	18,74 €	14,94 €
6	3,5 ans	549	→	5/7 de l'ancienneté acquise	→	5	2,5 ans	558	9	42,17 €	33,61 €
7	4 ans	576	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	6	3 ans	588	12	56,23 €	44,82 €
8	4 ans	601	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	7	3 ans	619	18	84,35 €	67,22 €
9	4 ans	624	→	ancienneté acquise*	→	8	4 ans	651	27	126,52 €	100,84 €
10	-	658	→	ancienneté acquise*	→	9	4 ans	685	27	126,52 €	100,84 €
				*dans la limite de la durée de l'échelon	↓	10	-	722			

**Où sont les centaines d'euros annoncées d'augmentation mensuelle ?**